

DECRET N° 2016-521 du 24 août 2016
portant nomination dans les Cours d'Appel.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
Vu le décret n° 425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance des 9 et 10 août 2016 ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du jeudi 11 août 2016,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés dans les Cours d'Appels respectivement aux postes ci-après :

Cour d'Appel de Parakou

- Président: Monsieur Hubert Arsène H. DADJO ;
- Conseiller : Monsieur S. Abdou-Moumouni GOMINA ;
- Conseiller : Monsieur N. Adame BANZOU ;
- Conseiller : Monsieur Célestin Jean-Mathieu ZANOVI ;
- Conseiller : Monsieur Tchognon Richard LIMOAN ;
- Procureur général : Monsieur Emmanuel OPITA ;
- Substitut général : Monsieur Léon Pape Parfait Mèdèton YEHOUENOU.

Cour d'Appel d'Abomey

- Président: Monsieur Daniel Gilles Antonio d'ALMEIDA ;
- Conseiller : Monsieur Désiré Padel DATO ;
- Conseiller : Monsieur Léopold COLLI ZOSSONON HOUNDETON.

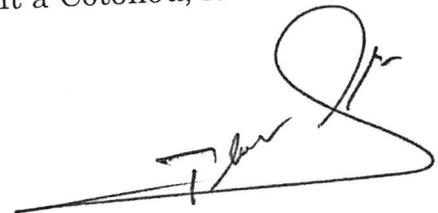
Cour d'Appel de Cotonou

- Président: Monsieur Thierry Damase OGOUBI;
- Conseiller : Monsieur Gbodogbé Honoré ALOAKINNOU ;
- Conseiller : Monsieur Faustin ANAGONOU ;
- Conseiller : Monsieur Makponsè Gervais DEGUENON ;
- Conseiller : Monsieur Ramanou ALI ABOUDOU ;
- Conseiller : Monsieur Goudjo Georges TOUMATOU ;
- Conseiller : Madame Sègbèhin Anastasie Eliane Solange NOUTAIS épouse GHEZO ;
- Conseiller : Monsieur A. Christophe ATINMAKAN ;
- Conseiller : Monsieur Jules CHABI MOUKA ;
- Conseiller : Monsieur Victor FATINDE ;
- Conseiller : Monsieur Comlan Corneille Malik COSSOU ;
- Conseiller : Monsieur Zacharie Mahoutin DAH-SEKPO ;
- Procureur général : Monsieur Mardochée Makanjuola Vignon KILANYOSSI;
- Premier substitut général : Madame Marie Josée Nougbonon PATINVO ;
- Deuxième substitut général : Monsieur Amaté Christian Cyprien Serge ATAYI ;
- Troisième substitut général : Monsieur Marc Robert Kodjo DADAGLO.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

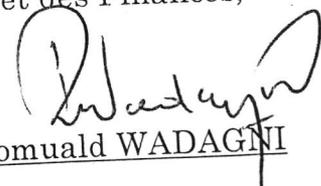
Fait à Cotonou, le 24 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



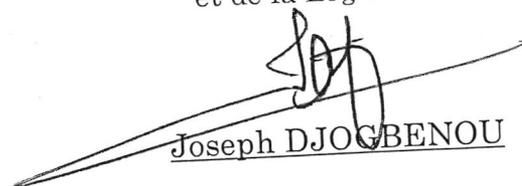
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU